

EUROPE / AMÉRIQUE DU NORD

FORÊT BIALOWIEZA

(Extension et nouvelle proposition de “Fôret Belovezhskaya Pushcha / Białowieża”, Bélarus/Pologne”)

POLOGNE / BÉLARUS



CANDIDATURE AU PATRIMOINE MONDIAL – ÉVALUATION TECHNIQUE DE L’UICN FORÊT BIALOWIEZA (POLOGNE / BÉLARUS) – ID 33 Ter

RECOMMANDATION DE L’UICN AU COMITÉ DU PATRIMOINE MONDIAL : Approuver l’extension au titre des critères naturels, avec un rapport de suivi sur l’état de conservation du bien existant et étendu.

Principaux paragraphes des Orientations:

Paragraphe 77 : Le bien proposé, avec l’extension, remplit les critères du patrimoine mondial.

Paragraphe 78 : Le bien proposé, avec l’extension, remplit les conditions d’intégrité mais a besoin de mesures de protection et de gestion renforcées.

Contexte : Le Parc national Białowieża (Pologne) a été inscrit sur la Liste du patrimoine mondial en 1979 (Décision 03COM XII.46). En 1992, le Comité a inscrit le Parc national d’État Belovezhskaya Pushcha (Bélarus) en tant qu’extension du Parc national Białowieża de Pologne (16COM X.A du Comité) et le bien a été renommé Forêt Belovezhskaya Pushcha / Białowieża. En 1999, le Comité a félicité l’État partie Pologne pour son initiative visant à agrandir le bien mais a décidé de ne pas inclure l’extension proposée dans le bien du patrimoine mondial existant, notant que l’extension proposée serait une contribution importante à la biodiversité du secteur polonais, en particulier grâce à la présence de pinèdes oligotrophes, mais ne serait pas un ajout important au bien du patrimoine mondial dans son ensemble (Décision 23COM VIII.A.2). Dans le cadre de plusieurs décisions, le Comité a demandé aux États parties de créer une structure de gestion conjointe pour l’ensemble du bien du patrimoine mondial et d’améliorer la coopération transfrontalière (Décisions 28COM 15B.20 et 31COM 7B.30). En outre, en 2006, le Comité a encouragé les États parties à explorer les possibilités d’agrandir l’ensemble du bien du patrimoine mondial transfrontalier (Décision 30COM 7B.20).

1. DOCUMENTATION

a) Date de réception de la proposition par l’UICN : 20 mars 2013

b) Informations complémentaires officiellement demandées puis fournies par l’État partie : Suite à la mission d’évaluation technique, les États parties ont été priés de fournir des informations complémentaires le 13 décembre 2013. L’information a été reçue le 25 février 2014.

c) Littérature consultée : Diverses sources, notamment Bruijn, O. de & M. Vegh (editors), (2007). **Białowieża Forest Cross-border Ecological Network – A Forest of Hope.** Council of Europe (2007). **Requests of Poland, Belarus and Romania concerning the possible revisions of the decisions of the Group of Specialists -European Diploma – to be examined by the Standing Committee of the Bern Convention.** Directorate of Culture and Cultural and Natural Heritage (2010). **Progress report to the Council of Europe of the Polish Government concerning the Białowieża National Park.** Heiss G., Patry M. (2008). **Reactive monitoring mission report. Belovezhskaya Pushcha / Białowieża Forest.** IUCN (1979). Białowieża National Park. Advisory Body Evaluation. IUCN (1992). Belovezhskaya Pushcha State National Park (Belarus). Advisory Body Evaluation. Krzyściak-Kosińska R., Arnolbik V., Antczak A. (2012). Kuijken E. (2010). **European Diploma of Protected Areas.** Belovezhskaya Pushcha - Management Plan: Peer review (first draft). Mazurek L., Jezierczuk T. (2011).

Białowieża A Site Guide. Wild Poland Site Guides. IUCN SOC reports.

d) Consultations : 11 évaluations théoriques ont été reçues. La mission a également rencontré les représentants du Parc national « Forêt Białowieża » ; d’ONG ; du Parc national Białowieża ; du Ministère polonais de l’environnement ; du Ministère bélarussien des ressources naturelles et de la conservation de la nature ; de la Direction régionale de la protection de l’environnement ; le Directeur et le Vice-Directeur de la Direction générale de l’administration des forêts d’État ; et beaucoup d’autres parties prenantes.

e) Visite du bien proposé : Pierre Galland et Elena Osipova, 19-24 septembre 2013

f) Date à laquelle l’UICN a approuvé le rapport : mars 2014

2. RÉSUMÉ DES CARACTÉRISTIQUES NATURELLES

La Forêt Białowieża est un vaste complexe forestier situé à la frontière entre la Pologne et le Bélarus.

Le bien du patrimoine mondial transfrontalier existant comprend une superficie de 92’669 ha, dont 5’069 ha situés en Pologne et le reste au Bélarus. La présente proposition apporte une modification importante aux limites, résultant en une diminution de 5’291 ha du côté bélarussien, dans des limites beaucoup mieux

configurées, et comprenant une vaste extension du secteur polonais du bien qui passerait de 5'069 ha à 59'576,09 ha. De nouvelles zones tampons sont également proposées avec une superficie de 130'873,4 ha au Bélarus et 35'834,91 ha en Pologne. Le bien transfrontalier étendu aurait une superficie totale considérablement plus grande : 141'885 ha avec une nouvelle zone tampon de 166'708 ha.

Les États parties proposent aussi un nom simplifié pour le bien : Forêt Białowieża.

La Forêt Białowieża est située dans la région biogéographique boréo-némorale et dans la zone de transition entre les zones climatiques continentale et sub-boréale. Certains éléments climatiques atlantiques sont également perceptibles. La Forêt Białowieża est située dans la zone de transition entre les forêts décidues de plaine européennes et les forêts de conifères eurasiennes et protège une diversité de types forestiers naturels avec leurs écosystèmes. Le bien proposé comprend une vaste région de végétation naturelle très peu perturbée avec, surtout, des forêts anciennes décidues et de conifères. La végétation forestière de la Forêt Białowieża est dominée par une forêt nouvelle de chênes-tilleuls-charmes. La deuxième communauté forestière la plus importante est celle des forêts de frênes et d'aulnes de plaine d'inondation, et la forêt de bouleaux palustres (*Thelypterido-Betuletum pubescentis*). D'autres communautés de forêts sont les forêts de chênes-charmes thermophiles, les forêts de pins-sapins thermophiles et les mosaïques de forêts de pins humides. Les écosystèmes non forestiers comprennent des zones de tourbières naturelles. La structure des écosystèmes tourbeux comprend les tourbières creuses de plaines avec les associations dominantes de graminées/joncs et herbes mixtes/joncs. La grande tourbière de Dikoye occupe le secteur nord-est du bien proposé. En outre, des prairies humides contribuent à la biodiversité.

Les différents types de forêts et de communautés sont inextricablement liés à l'intérieur de l'écosystème global du bien proposé. Un aspect important de la Forêt Białowieża - en particulier pour les grands mammifères - est la taille générale de la forêt essentiellement non perturbée. Le caractère naturel du bien proposé et la longue histoire d'absence d'exploitation dont témoignent la structure adulte de l'écosystème et la présence importante d'arbres séculaires et de bois mort sont aussi des caractéristiques clés. Les communautés non forestières, situées essentiellement dans les vallées fluviales, sont des contributeurs extrêmement importants à la biodiversité globale. On y trouve des insectes tels que des papillons et des libellules. On peut observer un gradient de différents types d'habitats à travers les vallées fluviales. Le bien est exceptionnel à l'échelle européenne du point de vue de ses forêts non perturbées et écosystèmes associés.

En ce qui concerne la flore, il n'y a pas d'espèces endémiques dans la Forêt Białowieża. En revanche, il y a des espèces reliques d'époques où dominaient des conditions climatiques différentes. Il y a plus de 1060 espèces de plantes vasculaires et l'on estime qu'il y a plus de 400 espèces de lichens. Les données récentes confirment plus de 230 espèces de bryophytes, 71 hépatiques et 2 antocérotes. Les plans d'eau et les cours d'eau entretiennent tous les groupes principaux de phytoplancton et sont caractérisés par une diversité taxonomique élevée (plus de 200 espèces). La communauté de phytopériphytons comprend 250 espèces.

Du point de vue de la mycoflore, la Forêt Białowieża peut être considérée comme un des refuges les plus importants pour les macromycètes dans l'ensemble de la région boréo-némorale. Sur une petite superficie de 10'000 ha seulement, plus de 1'600 espèces de macromycètes ont été dénombrées. Sur les 33 espèces de macromycètes considérées comme en danger critique en Europe, 5 au moins se trouvent dans la Forêt Białowieża.

Le bien abrite 59 espèces de mammifères parmi lesquels l'emblème de la Forêt Białowieża : le bison d'Europe. Les quelque 900 bisons représentent 25% de la population mondiale totale et plus de 30% des animaux vivant en liberté. Il s'agit d'une population réintroduite. En 1919, le dernier bison d'Europe de la Forêt Białowieża a été tué par des braconniers. Dix ans plus tard, un programme de reproduction a été mis sur pied pour conserver l'espèce et la réintroduire dans la nature. En 1952, les deux premiers individus ont été libérés dans la forêt et deux ans plus tard un groupe de 16 bisons a été réintroduit. Parmi les autres mammifères présents, il y a le chevreuil, le cerf d'Europe, l'élan et le sanglier dont les prédateurs sont le loup d'Europe et le lynx. De petits prédateurs tels que la loutre, la belette, la martre et espèces apparentées sont aussi abondants. Beaucoup de petits mammifères – musaraignes, campagnols, souris, loirs, autres rongeurs et insectivores occupent aussi la forêt.

À ce jour, on a répertorié dans la Forêt Białowieża 254 espèces d'oiseaux dont 170 à 180 nichent dans le bien où il y a une abondance particulière de rapaces (15 espèces), de hiboux (8 espèces), de pics (9 espèces) et de pouillots (23 espèces). Les espèces d'oiseaux nicheuses notables de la Forêt Białowieża sont le pic à dos blanc, le pic tridactyle, le circaète Jean-le-Blanc, l'aigle botté, l'aigle pomarin, la chevêchette d'Europe, la chouette lapone et le grand-duc d'Europe.

La Forêt Białowieża accueille 7 espèces de reptiles parmi lesquelles la plus rare et la plus charismatique est la tortue bourbeuse d'Europe *Emys orbicularis*. Les espèces les plus communes sont *Natrix natrix*, *Anguis fragilis* et *Zootoca vivipara*. Il y a 13 espèces d'amphibiens dans la Forêt Białowieża et, selon les données dont on dispose, il y a 31 espèces de poissons représentant 11 familles.

Il y a plus de 12'000 espèces d'invertébrés répertoriées dans la Forêt Białowieża mais on estime que le total réel pourrait être de 20'000. Chaque année, de nouvelles espèces sont décrites dans le bien proposé. Le dossier de la proposition énumère 70 espèces nouvelles pour la science décrites depuis les années 1960, notamment des algues, mycètes, protistes, nématodes et mouches. Les forêts anciennes abritent une diversité d'espèces saproxyliques (espèces associées au bois mort), qui ont besoin de grands arbres anciens (plus de 200 ans) et de conditions non perturbées pour survivre.

L'UICN note aussi que la nouvelle proposition comprend une extension importante et une consolidation des limites du bien proposé. Les nouvelles limites englobent toutes les zones les plus importantes de forêts anciennes, ce qui garantit l'intégration dans le bien des sites les plus précieux de la Forêt Białowieża. Il s'agit notamment de zones importantes utilisées par des espèces clés telles que le bison d'Europe. En conséquence, l'extension renforce l'intégrité du bien et la reconnaissance des caractéristiques importantes pour l'application du critère (ix) du point de vue de l'extension des écosystèmes forestiers ayant une importance élevée pour la conservation, et du critère (x), notamment du point de vue des espèces associées à ces régions anciennes.

3. COMPARAISONS AVEC D'AUTRES SITES

Le bien du patrimoine mondial existant fut l'un des premiers inscrits, en 1979. L'inscription au titre du critère (vii) (mais il convient de noter les amendements apportés aux critères avec le temps) a toujours été une source de commentaires et considérée comme reflétant l'interprétation et l'utilisation de ce critère qui prévalaient dans les premières années de la Convention. Toutefois, l'UICN convient, avec les États parties qui proposent cette nouvelle inscription, que ce critère, dans sa définition actuelle, ne s'applique pas à la Forêt Białowieża et que les critères sur la biodiversité seraient plus appropriés. Du point de vue de l'application actuelle du concept de beauté naturelle, le bien, même s'il est reconnu au niveau européen, n'a pas une valeur universelle exceptionnelle et la population de bisons ne correspond pas à l'élément de phénomène naturel du critère (vii). Comme il s'agit d'une nouvelle proposition, l'examen de l'application des critères doit tenir compte du statut existant de bien du patrimoine mondial et de la décision du Comité du patrimoine mondial à l'époque de la première inscription.

Le Bien du patrimoine mondial existant de la Forêt Belovezhskaya Pushcha / Białowieża est le seul bien du patrimoine mondial de la province boréo-némorale définie par Udvardy et de l'écorégion terrestre des forêts mixtes d'Europe centrale. L'écosystème forestier de caractère primaire justifie l'application du critère (ix). Ce complexe de forêts est unique en raison de son statut important pour la conservation de forêts anciennes quasi non perturbées dans la zone centrale. Un vaste secteur

est presque entièrement préservé de l'exploitation et les processus naturels sont en cours. Il en résulte une richesse du point de vue du bois mort, sur pied et tombé et, en conséquence, une grande diversité de champignons et d'invertébrés saproxyliques. Le bien proposé possède une zone forestière vaste, exceptionnellement bien conservée, avec une zone tampon importante. La longue tradition de la recherche sur les écosystèmes forestiers de plaine non perturbés et les nombreuses publications, y compris la description de nouvelles espèces, contribuent aux valeurs du bien proposé.

En raison de sa taille et de son statut de conservation en tant que forêt ancienne présentant une grande quantité de bois mort, tombé et sur pied, le bien proposé est particulièrement riche en oiseaux, insectes saproxyliques et champignons. Plusieurs nouvelles espèces y ont été décrites et de nombreuses espèces menacées sont encore bien représentées. Dans le bien, on trouve la plus grande population en liberté de bisons d'Europe.

L'étude thématique récente de l'UICN sur la biodiversité terrestre et la Liste du patrimoine mondial retient le bien existant parmi les 7 biens du patrimoine mondial naturel les plus irremplaçables qui ne sont pas encore reconnus pour leur biodiversité et parmi les 1'000 aires protégées les plus irremplaçables pour leur biodiversité. Ces conclusions soutiennent aussi l'application des critères (ix) et (x) reflétant l'inscription actuelle du bien sur la Liste du patrimoine mondial. L'extension importante du bien existant renforce aussi l'application des deux critères en ajoutant de nouvelles zones d'écosystèmes forestiers et des fonctions accrues en matière de protection d'espèces menacées.

4. INTÉGRITÉ, PROTECTION ET GESTION

4.1. Protection

Des mesures de protection juridique efficaces sont en place pour le bien mais en Pologne, la répartition des responsabilités en matière de gestion, entre le Parc national et l'Administration des forêts, pourrait être une contrainte majeure sur la voie de la gestion intégrée du bien. Afin de remédier efficacement à cette situation, l'État partie Pologne a élaboré et signé (octobre 2013) un accord établissant un comité directeur entre ces deux administrations. La situation est plus simple au Bélarus ; l'ensemble du bien est géré par l'Autorité du Parc national, directement placée sous la responsabilité du cabinet du Président. Presque tout le bien proposé appartient à l'État, aussi bien en Pologne qu'au Bélarus. Les relations avec les propriétaires locaux, très peu nombreux, dans le parc et aux alentours, semblent être bonnes.

L'UICN considère que le statut de protection du bien proposé remplit les obligations énoncées dans les Orientations.

4.2 Limites

L'extension proposée constitue un ajout important pour l'intégrité du bien actuellement inscrit. Comme indiqué dans la note de contexte, de nombreuses analyses passées du Comité ainsi que d'autres études ont réitéré la recommandation d'inclure les forêts qui entourent le Parc national en Pologne et de garantir leur gestion et leur conservation efficaces. Du côté du Bélarus, des efforts considérables ont été déployés pour établir des limites plus cohérentes du point de vue de la protection et des mesures de gestion logiques.

Les nouvelles limites semblent être appropriées et aboutissent à une augmentation de l'intégrité du bien ; elles couvrent environ 80% de la superficie totale des forêts de la région Białowieża, y compris toutes les forêts anciennes les plus précieuses. En outre, les nouvelles limites sont plus cohérentes que les précédentes, en particulier au Bélarus, ce qui renforce l'efficacité de la gestion.

La zonation du territoire, du point de vue de la gestion du bien et des paysages adjacents, semble adéquate et inscrite dans l'établissement d'une grande zone tampon. En Pologne, les limites de la zone tampon proposée suivent celles de la Zone II de la Réserve de biosphère de Białowieża. Au Bélarus, les limites de la zone tampon suivent aussi essentiellement celles de la Réserve de biosphère de Belovezhskaya Pushcha. Il sera essentiel que la gestion courante garantisse une compréhension claire de la fonction de la zone tampon du bien du patrimoine mondial, de la zone tampon de la réserve de biosphère et de la zone tampon du parc national, et il convient d'assurer la cohérence et la simplification de ces notions.

Compte tenu de la grande taille du bien proposé et de son isolement au milieu d'un paysage agricole, une plus grande connectivité avec d'autres régions naturelles pose problème.

À noter la présence de hautes clôtures de fil de fer barbelé le long de la frontière nationale. Cet obstacle empêche le passage de grands mammifères entre la Pologne et le Bélarus ; toutefois, l'UICN note qu'il y a des discussions actives sur les avantages du maintien de la clôture pour la gestion de la diversité génétique des populations de bisons en Pologne et au Bélarus. L'UICN considère qu'il est essentiel que les deux États parties surveillent les effets de la clôture et considèrent des possibilités d'améliorer la connectivité dans le bien et de faciliter le déplacement des espèces sauvages.

L'UICN considère que les limites du bien proposé remplissent les obligations énoncées dans les Orientations.

4.3 Gestion

Tous les organes responsables de la gestion du bien (Parc national Białowieża et Administration forestière en

Pologne, et Belovezhskaya Pushcha au Bélarus) semblent disposer de ressources humaines et financières relativement importantes. Des deux côtés, il y a d'importantes équipes comprenant des scientifiques, des administrateurs, des responsables de la communication, etc. Au Bélarus, le Parc national Belovezhskaya Pushcha est considéré comme une zone hautement prioritaire et reçoit des attributions budgétaires importantes du gouvernement ; son budget semble être assuré à long terme. En Pologne, l'Administration des forêts semble voir un budget important assuré par ses activités commerciales ; toutefois, il importe d'éclaircir quel budget additionnel sera attribué à la gestion du bien agrandi proposé.

Un plan de gestion pour le Parc national existe au Bélarus, mais n'a pas été joint au dossier de la proposition. Le plan a été soumis en février 2014 avec l'information complémentaire. En Pologne, toutes les zones forestières ont des plans de gestion des forêts et il y a aussi une obligation juridique d'élaborer et d'appliquer des plans de gestion pour les aires protégées. Le nouveau plan de gestion du Parc national Białowieża, en Pologne, n'a pas encore été approuvé mais il devrait être finalisé et officiellement adopté en 2014. En outre, la mission sur place a noté que le régime de protection des forêts se trouvant en dehors du Parc national, en Pologne, doit garantir un plan de gestion intégrée pour l'ensemble du bien proposé. L'UICN note que le diplôme du Conseil de l'Europe détenu par le Parc national Białowieża est actuellement suspendu tant que le plan de gestion n'est pas approuvé.

La mission de l'UICN a aussi noté qu'il n'y a pas de structure de gestion unique et conjointe en place et rien n'indique clairement que le cadre de gestion conjoint, dont le texte a été fourni durant la mission, soit officiellement adopté.

En février 2014, les États parties ont soumis des informations complémentaires, y compris des copies d'accords récemment signés : l'Accord entre le Parc national Białowieża et l'Administration forestière en Pologne sur l'établissement d'un comité directeur pour le bien du patrimoine mondial. Le Parc national Białowieża, l'Administration forestière polonaise et le Parc national Belovezhskaya Pushcha ont aussi très récemment signé un accord concernant la préparation et la mise en œuvre du plan de gestion pour le bien proposé. L'accord mentionne également que, dans un délai de 60 jours à partir du 11 février 2014, un accord sur l'établissement d'un comité directeur transfrontalier sera préparé. Ce comité directeur rédigera alors un plan de gestion pour l'ensemble du bien transfrontalier qui sera remis au Comité du patrimoine mondial.

En conséquence, actuellement, en dépit de l'absence d'accord formel, il semble qu'il y ait une bonne coopération transfrontalière entre les équipes des deux parcs nationaux ainsi qu'avec l'Administration des forêts. Toutefois, cette coopération doit être institutionnalisée et

les deux accords récemment signés démontrent la volonté des organisations concernées de progresser rapidement dans cette direction. Le Comité du patrimoine mondial pourrait souhaiter recevoir une mise à jour sur les progrès concernant ce qui précède dans le cadre du processus de rapport sur l'état de conservation.

L'UICN considère que la gestion du bien tel qu'il est actuellement inscrit ne remplit pas les obligations énoncées dans les Orientations mais, avec les mesures qui doivent être prises et le calendrier proposé par les États parties pour les appliquer, comme noté dans l'information complémentaire au dossier, les principales insuffisances devraient être surmontées.

4.4 Communautés

La gouvernance coordonnée et la gestion conjointe sont encore à l'état embryonnaire bien que la préparation, concomitante au dossier de la proposition, a été une étape majeure visant à renforcer la participation et l'appui des communautés locales à la gestion du bien.

Durant la mission, des ONG et d'autres partenaires se sont rencontrés et ont exprimé un appui constant pour cette nouvelle proposition et extension qui est une proposition attendue de longue date dans laquelle ils voient une occasion de renforcer la conservation du bien. Tous ont noté l'importance que les mesures de gestion correspondantes requises pour le bien étendu soient définitivement adoptées et réellement mises en œuvre et appliquées.

4.5 Menaces

Le bien proposé est efficacement protégé et si certaines zones de forêts ont été exploitées par le passé, la plupart de ces régions se rétablissent grâce à la succession naturelle. Les zones non forestières ont été entretenues par une gestion active par le passé, y compris par la coupe des foins et des roseaux. Cette activité se poursuivra : en hiver, c'est une source de nourriture pour les bisons et cela permet de gérer les dommages du pâturage et, en conséquence, de contribuer au rétablissement de la forêt mais aussi de conserver des habitats ouverts pour plusieurs espèces d'oiseaux importantes.

Il y a toute une série de routes dans le bien et certaines sont encore entretenues sans justification évidente. Les feux de forêt sont une menace potentielle bien que, ces dernières années, très peu se sont produits. À l'avenir, le changement climatique pourrait affecter la distribution des écosystèmes forestiers et augmenter les risques d'incendies de forêt. Des kilomètres de corridors de prévention des incendies sont également maintenus à l'intérieur du bien. L'UICN recommande que les États parties évaluent soigneusement la nécessité réelle de maintenir ces routes et corridors de prévention des incendies et de réduire leur nombre par un programme de rationalisation accompagné d'un suivi approprié.

Comme noté plus haut, la fonction de la clôture frontalière et son impact sur la connectivité nécessitent aussi un suivi continu.

Le développement du tourisme ne semble pas être une menace compte tenu des dimensions du bien et la bonne protection de ses valeurs principales (peuplements de forêts anciennes).

Globalement, la menace la plus importante pour le bien proposé est l'absence de plan de gestion intégrée et le risque de protection et de gestion inefficaces du bien. Dans le cas de l'État partie Pologne, les responsabilités de gestion sont partagées entre le Parc national et l'Administration des forêts. En conséquence, la mesure nécessaire pour traiter les faiblesses de la gestion, globalement efficace et intégrée, du bien dans son ensemble représente la mesure la plus importante qui soit requise des États parties du point de vue de l'inscription possible du bien étendu de la Forêt Białowieża sur la Liste du patrimoine mondial.

L'UICN considère que le bien proposé remplit les conditions d'intégrité attendues mais que des mesures doivent être prises et suivies dans le processus sur l'état de conservation, pour faire en sorte que le bien existant et l'extension remplissent pleinement les obligations de protection et de gestion énoncées dans les Orientations.

5. AUTRES COMMENTAIRES

Aucun.

6. APPLICATION DES CRITÈRES

L'inscription de **Forêt Białowieża** est proposée au titre des critères naturels (ix) et (x), en tant qu'extension du bien Forêt Belovezhskaya Pushcha / Białowieża inscrit selon le critère (vii).

Critère (ix) : Écosystèmes/communautés et processus écologiques/biologiques

La Forêt Białowieża conserve un complexe divers d'écosystèmes de forêts protégés qui illustre l'écorégion terrestre des forêts mixtes d'Europe centrale, et une gamme d'habitats non forestiers associés, notamment des prairies humides, des vallées fluviales et autres zones humides. La région a une valeur exceptionnellement élevée pour la conservation de la nature, avec de vastes forêts anciennes. La vaste étendue de forêts d'un seul tenant entretient des chaînes alimentaires complètes, y compris des populations viables de grands mammifères et notamment de grands carnivores (loup, lynx et loutre). La richesse en bois mort, sur pied et tombé, explique la grande diversité de champignons et d'invertébrés saproxyliques. La longue tradition de recherche sur l'écosystème forestier peu perturbé et les nombreuses publications, y compris la description de nouvelles

espèces, contribuent aussi de façon importante aux valeurs du bien inscrit.

Le bien existant de la Forêt Belovezhskaya Pushcha/Białowieża est le seul bien du patrimoine mondial de la province boréo-némorale définie par Udvardy et de l'écorégion terrestre des forêts mixtes d'Europe centrale et l'extension proposée ajoute de nouvelles caractéristiques et renforce l'intégrité du bien.

L'UICN considère que le bien proposé remplit ce critère.

Critère (x) : Biodiversité et espèces menacées

La Forêt Białowieża est une région irremplaçable pour la conservation de la biodiversité, en particulier du fait de ses dimensions, de son statut de protection et de sa nature peu perturbée. On y trouve la plus grande population en liberté de l'espèce emblématique du bien, le bison d'Europe. Par ailleurs, les valeurs pour la conservation de la biodiversité sont immenses avec la protection de 59 espèces de mammifères, plus de 250 espèces d'oiseaux, 13 espèces d'amphibiens, 7 espèces de reptiles et plus de 12'000 espèces d'invertébrés. La flore est diverse et importante au plan régional et le bien est également remarquable pour la conservation des champignons. Plusieurs nouvelles espèces y ont été décrites et de nombreuses espèces menacées sont encore bien représentées.

L'UICN considère que le bien proposé remplit ce critère.

Le bien du patrimoine mondial existant a été inscrit selon le critère (vii). En recommandant de soutenir les critères sur la biodiversité pour la proposition, l'UICN considère également que le critère (vii) ne s'applique pas à la proposition compte tenu de sa définition actuelle. En conséquence l'UICN convient, avec la proposition des États parties, de ne plus appliquer le critère (vii) au bien.

7. RECOMMANDATIONS

L'UICN recommande que le Comité du patrimoine mondial adopte le projet de décision suivant :

Le Comité du patrimoine mondial,

1. Ayant examiné les documents WHC-14/38.COM/8B et WHC-14/38.COM/INF.8B2,
2. Approuve l'extension de la **Forêt Białowieża (Pologne, Bélarus)** sur la Liste du patrimoine mondial, au titre des critères naturels (ix) et (x) ;
3. Adopte la Déclaration de valeur universelle exceptionnelle suivante :

Brève synthèse

La Forêt Białowieża est un vaste complexe forestier qui se trouve à la frontière entre la Pologne et le Bélarus. Grâce à plusieurs décennies de protection, la Forêt a survécu dans son état naturel jusqu'à aujourd'hui. Le

Parc national Białowieża, en Pologne, a été inscrit sur la Liste du patrimoine mondial en 1979 et agrandi en 1992, pour inclure Belovezhskaya Pushcha, Bélarus. La vaste extension du bien, en 2014, aboutit à un bien de 141'885 ha avec une zone tampon de 166'708 ha.

Ce bien comprend un complexe de forêts de plaine caractéristiques de l'écorégion terrestre des forêts mixtes d'Europe centrale. La zone a une importance exceptionnelle pour la conservation compte tenu de l'échelle de ses anciennes forêts qui comprennent de vastes zones non perturbées où les processus naturels sont en cours. En conséquence, le site est riche en bois mort, sur pied et tombé, et l'on y trouve donc une diversité élevée de champignons et d'invertébrés saproxyliques. Le bien protège une faune diverse et riche dont 59 espèces de mammifères, plus de 250 espèces d'oiseaux, 13 amphibiens, 7 reptiles et plus de 12'000 espèces d'invertébrés. L'emblème du bien est le bison d'Europe : environ 900 spécimens vivent dans l'ensemble du bien, soit près de 25% de la population mondiale totale et plus de 30% des animaux vivant en liberté.

Critères

Critère (ix)

La Forêt Białowieża conserve un complexe divers d'écosystèmes de forêts protégés qui illustrent l'écorégion terrestre des forêts mixtes d'Europe centrale, et une gamme d'habitats non forestiers associés, notamment des prairies humides, des vallées fluviales et autres zones humides. La région a une valeur exceptionnellement élevée pour la conservation de la nature, avec de vastes forêts anciennes. La vaste étendue de forêts d'un seul tenant entretient des chaînes alimentaires complètes, y compris des populations viables de grands mammifères et de grands carnivores (loup, lynx, loutre) entre autres. La richesse en bois mort, sur pied et tombé, explique la grande diversité de champignons et d'invertébrés saproxyliques. La longue tradition de recherche sur les écosystèmes forestiers peu perturbés et les nombreuses publications, y compris la description de nouvelles espèces, contribuent aussi de façon importante aux valeurs du bien inscrit.

Critère (x)

La Forêt Białowieża est une région irremplaçable pour la conservation de la biodiversité, en particulier du fait de ses dimensions, de son statut de protection et de sa nature essentiellement non perturbée. On y trouve la plus grande population en liberté de l'espèce emblématique du bien, le bison d'Europe. Par ailleurs, les valeurs pour la conservation de la biodiversité sont immenses avec la protection de 59 espèces de mammifères, plus de 250 espèces d'oiseaux, 13 espèces d'amphibiens, 7 espèces de reptiles et plus de 12'000 espèces d'invertébrés. La flore est diverse et importante au plan régional et le bien est également remarquable pour la conservation des champignons. Plusieurs nouvelles espèces y ont été décrites et de

nombreuses espèces menacées sont encore bien représentées.

Intégrité

Le bien est une région vaste et cohérente conservée par toute une gamme de titres de protection, qui représente toute la gamme des écosystèmes forestiers de la région, et fournit un habitat à de grands mammifères. La présence de vastes régions non perturbées est cruciale pour les valeurs de conservation de la nature. Certains des écosystèmes représentés dans le bien (prairies et zones humides, corridors fluviaux) ont besoin d'entretien par gestion active en raison de la diminution du débit d'eau et de l'absence d'activités agricoles (coupe de foin). La zone tampon proposée par les deux États parties semble suffisante pour fournir une protection effective à l'intégrité du bien contre les menaces venues de l'extérieur de ses limites. Compte tenu des barrières qui se trouvent à l'intérieur du bien et de l'isolement relatif de celui-ci dans les paysages agricoles environnants, il y a quelques problèmes de connectivité qui nécessitent une gestion et un suivi continus.

Obligations en matière de protection et de gestion

Le bien bénéficie d'une protection juridique et institutionnelle dans les deux États parties grâce à la création d'une diversité d'aires protégées.

La protection et la gestion ont besoin d'une coopération solide et efficace entre les États parties mais aussi entre les institutions à l'intérieur de chaque État partie. Le Parc national Bialowieza (Pologne), l'Administration forestière polonaise et les autorités du Parc national Belovezhskaya Pushcha ont signé un accord concernant la préparation et l'application d'un plan de gestion intégrée pour le bien proposé et pour établir un comité directeur transfrontalier. En outre, l'État partie Pologne a élaboré un accord établissant un comité directeur entre le Parc national et l'Administration des forêts dans le but d'adopter une approche coordonnée de la gestion intégrée. Il est essentiel de garantir le fonctionnement effectif de ce comité directeur, notamment par des réunions régulières, ainsi que sa participation à la coordination et la gestion transfrontalières. Il est essentiel que les Parcs nationaux des deux États parties maintiennent des plans de gestion efficaces et légalement adoptés, et un plan de gestion adopté du Parc national Bialowieza (Pologne), pour soutenir son inclusion dans le bien, est une condition essentielle et à long terme.

Il importe de garantir que le plan de gestion intégrée du bien traite toutes les questions clés concernant la gestion effective, en particulier des forêts, des prairies et zones humides, et qu'il soit dûment financé à long terme pour garantir son application efficace.

Pour protéger le bien, la principale obligation à long terme consiste à assurer la gestion efficace et bien financée de la conservation, et à maintenir les interventions de gestion nécessaires pour les valeurs

naturelles. Parmi les menaces nécessitant une attention à long terme au moyen de programmes de suivi et de gestion continue, il y a la gestion des feux, les obstacles à la connectivité, notamment les routes, les brise-feux et la clôture des limites. Il y a également place pour améliorer, de façon continue, certains aspects de la gestion, notamment en ce qui concerne la connectivité à l'intérieur du bien et dans le paysage en général, et obtenir aussi un engagement renforcé de la communauté.

4. Félicite les États parties Pologne et Bélarus pour leurs efforts visant à établir des accords pour renforcer la coordination et la gestion effective de ce bien transfrontalier.

5. Demande à l'État partie Pologne, de toute urgence :

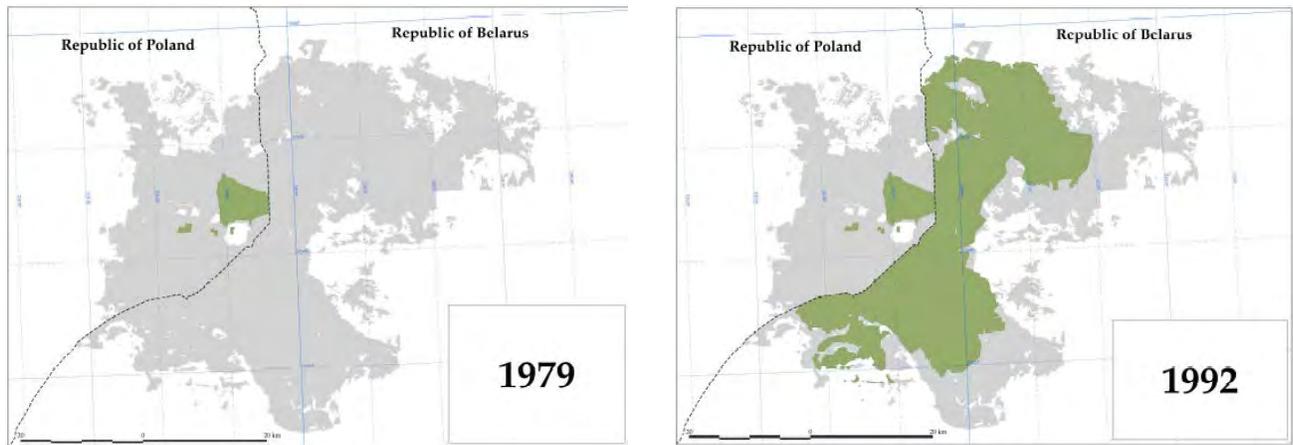
- a) d'adopter le nouveau plan de gestion pour le Parc national Bialowieza dans les plus brefs délais et avant le **1^{er} octobre 2014** au plus tard, et de fournir une copie du plan adopté et approuvé au Centre du patrimoine mondial lorsqu'il sera disponible ;
- b) d'établir rapidement le comité directeur entre le Parc national et l'Administration des forêts afin de garantir la gestion et la planification intégrées du secteur polonais du bien, et de fournir des ressources financières adéquates pour un fonctionnement efficace de ce comité directeur.

6. Demande aussi aux États parties Pologne et Bélarus :

- a) d'établir, de toute urgence, le comité directeur transfrontalier qui coordonnera, favorisera et facilitera la gestion intégrée du bien ;
- b) de fournir les ressources humaines et financières adéquates pour garantir le fonctionnement efficace du comité directeur transfrontalier ;
- c) d'accélérer la préparation et l'adoption officielle du plan de gestion intégrée pour le bien traitant toutes les questions clés qui concernent la conservation et la gestion efficaces de ce bien transfrontalier, en particulier celles qui concernent la gestion des forêts et des zones humides et la nécessité d'augmenter la connectivité écologique fonctionnelle dans le bien et de réduire le vaste réseau de routes et de couloirs de prévention des incendies existants ;
- d) de garantir que ce plan de gestion intégrée reçoive un financement adéquat pour veiller à sa mise en œuvre effective ; et
- e) de maintenir et renforcer le niveau de coopération et d'engagement des communautés locales obtenu durant la préparation de cette proposition pour s'assurer de leur contribution à la gestion effective du bien.

7. Demande en outre aux États parties de soumettre, avant le **1^{er} février 2016**, un rapport conjoint, y compris un résumé d'une page, sur l'état de conservation du bien, en donnant confirmation des progrès réalisés sur les points qui précèdent, pour examen par le Comité du patrimoine mondial à sa 40^e session, en 2016.

Carte 1 : Evolution du Bien du patrimoine mondial



Carte 2 : Extension et zone tampon proposées

